

SALAIRES MINIMAS

1^{ER} MARS 2024

Vos représentants CFTC ont obtenu au sein de l'Union de la Bijouterie Horlogerie (UBH) une augmentation comprise **entre 1.40 % à 1.42%** sur tous les niveaux et surtout avec une application au 1^{er} mars 2024 !

Nous avons été **le seul syndicat à négocier et signer !**
Si la CFTC n'existait pas, vous n'auriez jamais obtenu cela pour le mois de MARS 2024 !

STATUTS	NIVEAUX	1 ^{ER} JANVIER 2024	→	1 ^{ER} MARS 2024		
EMPLOYÉS	A	-		-	-	-
	B	1 778 €	→	+ 25 €	+ 1,41 %	1 803 €
	C	1 836 €	→	+ 26 €	+ 1,42 %	1 862 €
	D	1 907 €	→	+ 27 €	+ 1,40 %	1 934 €
AGENTS DE MAITRISE	E	1 999 €	→	+ 28 €	+ 1,41 %	2 027 €
	F	2 125 €	→	+ 30 €	+ 1,42 %	2 155 €
CADRES	G	2 679 €	→	+ 38 €	+ 1,40 %	2 717 €
	H	3 718 €	→	+ 52 €	+ 1,40 %	3 770 €
	I	3 914 €	→	+ 55 €	+ 1,41 %	3 969 €
	J	4 295 €	→	+ 61 €	+ 1,42 %	4 356 €

Vos représentants CFTC vont continuer à se battre pour obtenir du pouvoir d'achat.



Guillaume **DELVARE** & Gwladys **DI PAOLA**
Vos représentants CFTC à la branche UBH

